

Déclaration de naissance

Simulateur de calcul pour 2017 : impôt sur les revenus de 2016

Module de calcul

Mis à jour le 23 janvier 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le simulateur de calcul vous permet, si vous résidez en France, de déterminer le montant de votre impôt sur le revenu.

Deux outils de simulation sont proposés :

- le **modèle simplifié** (déclaration de base n°2042) s'adresse aux personnes qui déclarent des salaires, des pensions ou des retraites, des revenus fonciers, des revenus de valeurs et capitaux mobiliers, et déduisent les charges les plus courantes (pensions alimentaires, frais de garde d'enfants, dons aux ½uvres, etc.),
- le **modèle complet** (déclaration de base + déclaration complémentaire) s'adresse aux personnes qui déclarent, en plus des revenus et charges ci-dessus, des revenus d'activité autre que salariée (commerciale, libérale, agricole, etc.), des investissements locatifs, etc.

Le montant calculé de votre impôt sur le revenu est indicatif. Il ne s'agit en aucun cas de la déclaration de revenus, qui devra être effectuée par ailleurs.

- https://www3.impots.gouv.fr/simulateur/calcul_impot/2017/index.htm - Ministère chargé des finances

Articles connexes

- **Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt (particuliers)**
-

Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer (particuliers)

- **Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation, ...)**
(particuliers)
- **Impôt sur le revenu : paiement** **(particuliers)**



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=R2740>